

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**530<sup>e</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 5 juin 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
M. Steve Massicotte, conseiller  
M. Francis Perron, conseiller  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Adam Perreault, conseiller  
Mme Nancy Benoît, conseillère  
M. Richard Cossette, conseiller  
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOMENT DE RÉFLEXION**

2017.06.166

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**
1. Moment de réflexion
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 1<sup>er</sup> mai 2017
  4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017
  5. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 1<sup>er</sup> mai 2017
  6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017
- B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)**
1. Liste des comptes à payer
  2. Encaissements pour le mois de mai 2017
  3. Approbation des écritures de journal général

**Période de questions (15 minutes)**

- C. Administration générale**
1. Dépôts de documents
    - 1.1. Consommation électrique
    - 1.2. Consommation d'eau
    - 1.3. États comparatifs de revenus et de dépenses au 30 avril 2017, tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal

- 1.4. Municipalité de Batiscan – Rapport de l'établissement du coût de la vente de l'eau potable au 31 décembre 2016
2. Correspondance
  - 2.1. Club de baseball « Les Mustang de la Pérade » - Demande de contribution financière
  - 2.2. Demande de droit de passage – L'étape Montréal – Québec « Juste d'une traite »
  - 2.3. Demande de droit de passage – La Grande Traversée cycliste
  - 2.4. Demande d'autorisation de passage – Fondation Adaptoit
3. Vente pour non-paiement de taxes – Résolution autorisant à enchérir sur les lots qui n'auraient pas trouvé preneur
4. FQM – Résolution d'appui d'adoption du projet de loi 122 avant les élections municipales
5. Congrès FQM – Autorisation de la dépense
6. ADMQ – Formation élections municipales
7. Embauche des étudiants pour l'été
8. Accotement route 354 – Demande d'élargissement au MTMDET
9. PAARRM – Demande de subvention 2017- 2018

#### **D. Contrat et appels d'offres**

1. Clôtures terrains de balle et de baseball – Autorisation de la dépense
2. Caserne de pompier – Mandat architecte et ingénieur

#### **E. Avis de motion**

1. Règlement décrétant un emprunt pour des travaux de modifications au bâtiment abritant le garage municipal et la caserne du service de protection contre les incendies

#### **F. Adoption de règlement**

1. Règlement numéro 2017-372 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'usage de maison mobile à des fins d'habitation pour des travailleurs agricoles saisonniers dans les zones 204-A et 226-AF – Adoption du règlement

#### **G. Sécurité publique**

#### **H. Travaux publics**

#### **I. Hygiène du milieu**

#### **J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

1. Période de questions portant sur la demande de dérogation mineure numéro 17-02 – 170 rue d'Orvilliers – Entrée charretière
2. Dérogation mineure – 170 rue d'Orvilliers
3. CPTAQ – Demande d'autorisation – lot 4 174 821

#### **K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)**

1. Fête nationale – Location de jeux gonflables – Autorisation de la dépense
2. Fête nationale – Animation ambulante – Autorisation de la dépense
3. Hockey mineur – Souper BBQ – Autorisation des demandes

**L. Divers**

**Période de questions (15 minutes)**

**M. Rapport des comités**

**N. Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par Adam Perreault et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

**2017.06.167**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de l'assemblée mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée de consultation du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**2017.06.168**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

Aucune affaire.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

Aucune affaire.

**GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)**

**2017.06.169**

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 604 571,13 \$.

Liste des comptes payés	141 929,48 \$;
Liste des comptes à payer	412 371,80 \$;
Liste des salaires	50 269,85 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

## **ENCAISSEMENTS DU MOIS DE MAI 2017**

Les encaissements du mois de mai sont de 906 780,94 \$.

2017.06.170

## **APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL**

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois d'avril 2017.

Adoptée.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)**

- Remerciements pour les interventions d'urgence pendant les inondations;
- Dos d'âne rue Gamelin et demande de réduction de la vitesse à 30 km/heure;
- Location de chapiteau par la municipalité.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

### **CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

### **CONSOMMATION D'EAU**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

## **ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES AU 30 AVRIL 2017, TEL QUE PRÉVU À L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL**

Le directeur général dépose les « États comparatifs de revenus et de dépenses au 30 avril 2017 » tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal.

## **MUNICIPALITÉ DE BATISCAN – RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT DU COÛT DE LA VENTE DE L'EAU POTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Le directeur général dépose le « Rapport de l'établissement du coût de la vente de l'eau potable au 31 décembre » transmis par la Municipalité de Batiscan.

## **CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mai 2017.

2017.06.171

## **CLUB DE BASEBALL « LES MUSTANG DE LA PÉRADE » - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'as pas transmis au club de baseball le formulaire de demande de contribution financière au mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a par les années passées, contribué un montant de 200 \$ au club de baseball;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une contribution de 200 \$ pour la saison 2017 et d'aviser le club qu'il devra déposer sa demande en octobre s'il souhaite que sa demande soit analysée lors de la préparation du budget pour l'année suivante.

Adoptée.

2017.06.172

**DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – L'ÉTAPE MONTRÉAL – QUÉBEC «JUSTE D'UNE TRAITE»**

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage le 15 septembre 2017, sur le territoire de la municipalité, de l'événement cycliste « L'étape Montréal-Québec Juste d'une traite ».

Adoptée.

2019.06.173

**DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – LA GRANDE TRAVERSÉE CYCLISTE**

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage le 9 juin 2017, sur le territoire de la municipalité, de « La Grande Traversée cycliste ».

Adoptée.

2017.06.174

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – FONDATION ADAPTE-TOIT**

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage de la Fondation Adapte-Toit sur le territoire de la municipalité dans le cadre de la Traversée Le Courage d'Avancer – Gaspé-Montréal (15 août – 8 septembre 2017).

Adoptée.

2017.06.175

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – RÉSOLUTION AUTORISANT À ENCHÉRIR SUR LES LOTS QUI N'AURAIENT PAS TROUVÉ PRENEUR**

Considérant que des immeubles du territoire de notre municipalité seront mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 8 juin 2017;

Considérant les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

Par ces motifs,

Il est proposé par Francis Perron et résolu :

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise monsieur Richard Cossette à enchérir et à acquérir les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur.

Adoptée.

2017.06.176

**FQM – RÉSOLUTION D'APPUI D'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122 AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi numéro 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation

avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi numéro 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoir aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi numéro 122 fait suite aux revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi numéro 122, même si les amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi numéro 122 et, de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi numéro 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée.

**2017.06.177**

### **CONGRÈS FQM – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) est un excellent moment pour développer le réseautage et de parfaire la formation des élus;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais d'inscription et les dépenses inhérentes à la participation au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu du 28 septembre au 30 septembre 2017, à Québec; selon les règles édictées par le règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés et ce pour trois membres du conseil sauf les frais d'inscription et de logement de la mairesse, ces derniers étant assumés par la MRC des Chenaux à même les quotes-parts payées par la municipalité.

Adoptée.

**2017.06.178**

### **ADMQ – FORMATION ÉLECTIONS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QU'il y aura des élections le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est également le président des élections;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription du directeur général à la formation dispensée par l'Association des directeurs municipaux du Québec portant sur les cas pratiques en vue des élections municipales de novembre 2017 qui se tiendra le 13 septembre 2017, à Trois-Rivières, au coût de 304 \$, avant toutes les taxes applicables et d'autoriser les dépenses inhérentes à cette participation selon les règles du « Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement

des élus municipaux et des employés ».

Adoptée.

**2017.06.179**

**EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ**

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche d'employés saisonniers pour la Coopérative jeunesse de services (CJS), la coordination et l'animation du service d'animation estival (SAE), la surveillance de la piscine, la dispense de cours de natation et l'entretien des espaces publics et au taux salarial défini par le conseil. Ces employés et leur taux salarial sont :

- Cynthia Massicotte – Coordonnatrice SAE – 13,66 \$/heure;
- William Caron-Veillette - Animateur SAE – 11,82 \$/heure;
- Roselyne Therrien – Animatrice SAE – 11,82 \$/heure;
- Bryan Beauseigle – Animateur SAE – 11,53 \$/heure;
- Thomas Caron-Veillette – Animateur SAE – 11,25 \$/heure;
- Angela Heer – Animatrice SAE – 11,25 \$/heure;
- Lily-Ann Flynn – Animatrice SAE – 11,25 \$/heure;
- Alyson Cossette – Sauveteuse – 13,40 \$/heure;
- Laurie Bouchard – Sauveteuse – 12,75 \$/heure;
- Emmy Goyette – Assistante-sauveteuse – 12,04 \$/heure;
- Alyson Cossette – Monitrice de natation – 15,50 \$/heure;
- Gabriel Deshaies – Animateur CJS – 16,00 \$/heure;
- Érica Morin – Préposée à l'entretien des espaces verts – 11,53 \$/heure;
- Maxime Dolbec – Préposé à l'entretien des espaces verts – 11,53 \$/heure;
- Karl Bobanovits – Préposé à l'entretien des espaces verts – 11,25 \$/heure.

Adoptée.

**2017.06.180**

**ACCOTEMENT ROUTE 354 – DEMANDE D'ÉLARGISSEMENT AU MTMDET**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs vélos empruntent la route 354 (chemin du Rapide-Nord) afin de transiter entre Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Casimir et que cette route est sinueuse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le souci de la sécurité des cyclistes qui circulent sur les routes et chemins de la municipalité;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de procéder au pavage des accotements de la route 354 afin de rendre la circulation des cyclistes plus sécuritaire.

Adoptée.

**2017.06.181**

**PAARRM – DEMANDE DE SUBVENTION 2017- 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a l'intention d'effectuer des travaux de réfection sur son réseau routier au cours de l'été 2017, et pour ce, elle sollicite une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM);

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au député de Champlain, monsieur Pierre Michel Auger, une aide financière de 30 000 \$ pour la réalisation des travaux prévues au montant de 60 000 \$ tel que décrit sur le document B (formulaire de demande de subvention) du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM).

Adoptée.

## **CONTRAT ET APPELS D'OFFRES**

2017.06.182

### **CLÔTURES TERRAINS DE BALLE ET DE BASEBALL – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de clôtures des terrains de balle et de baseball doivent être complétés;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Clôture Nord-Sud, au montant de 12 145 \$, avant toutes les taxes applicables, afin de remplacer la clôture derrière le marbre du terrain de baseball et de compléter les abris des joueurs pour le terrain de balle.

Adoptée.

2017.06.183

### **CASERNE DE POMPIER – MANDAT ARCHITECTE ET INGÉNIEUR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser les travaux en vue de la modification de la caserne du Service de protection contre les incendies;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes.ca pour la fourniture des plans et devis, l'assistance pendant les soumissions et le suivi de chantier des travaux de modification de la caserne du Service de protection des incendies et du garage municipal, pour un montant de 6 250 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

## **AVIS DE MOTION**

### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE MODIFICATIONS AU BÂTIMENT ABRITANT LE GARAGE MUNICIPAL ET LA CASERNE DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

Le conseiller Steve Massicotte donne avis de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de modifications au bâtiment abritant le garage municipal et la caserne du Service de protection contre les incendies.

## **ADOPTION DE RÈLEMENT**

Le conseiller Steve Massicotte se retire de la table du conseil en raison d'une situation potentielle de conflit d'intérêts pour le point suivant. Il est 20 h 02.

2017.06.184

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-262 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE MAISON MOBILE À DES FINS D'HABITATION POUR DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS DANS LES ZONES 204-A ET 226-AF – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil le 6 mars 2017;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017;



ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19 h, comme stipulé dans l'avis public affiché au bureau municipal et à l'église le 18 avril 2017 et publié dans le journal *Le Courrier de Portneuf* du 18 avril 2017;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017;

ATTENDU QUE l'avis public de participation référendaire a été affiché le 3 mai 2017;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue au bureau de la municipalité;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 2017-372 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'usage de maison mobile à des fins d'habitation pour des travailleurs agricoles saisonniers dans les zones 204-A et 226-AF ». Il porte le numéro 2017-372.

#### **ARTICLE 2 - Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'ajouter « Article 15.8 – Habitation pour les travailleurs agricoles » et ajouter dans la grille de spécification des zones 204-A et 226-AF ce type d'habitation.

#### **ARTICLE 3 - Règlement – Ajout ; Article 15.8 au règlement de zonage 2008-262**

##### 15.8 Habitation temporaire pour travailleurs agricoles

Les habitations temporaires pour les travailleurs agricoles saisonniers sont autorisées dans les zones à dominantes agricoles indiquées aux grilles de spécifications, en respectant les conditions suivantes :

- 1) Seuls les roulottes de camping, d'utilités ou de chantiers et les modules préfabriqués à cette fin peuvent servir d'habitation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre d'une même année, pour les travailleurs agricoles saisonniers;
- 2) Les habitations temporaires doivent être installées soit sur une dalle de béton, des pilotis ou des pieux vissés;
- 3) En aucun cas les piliers ne pourront être visibles, ils doivent être recouverts de matériel de revêtement autorisé;
- 4) Dans le cas où l'habitation est visible du chemin public, la façade du bâtiment devra être implanté en parallèle de la voie publique;
- 5) Tout aménagement donnant accès à l'habitation devra être muni d'une galerie ou d'un perron, d'un escalier et de garde-corps conforme;

- 6) L'habitation doit uniquement loger de la main d'œuvre agricole;
- 7) L'habitation doit répondre aux normes d'habitation des programmes de travailleurs agricoles étrangers;
- 8) L'habitation doit disposer d'un espace habitable équivalent à, minimalement, 9 mètres carrés par personne logeant dans l'habitation;
- 9) Une aire d'agrément extérieure d'au moins 2.5 mètres carrés par personne logeant dans l'habitation doit être aménagée;
- 10) Aucune habitation saisonnière ne peut être installée dans la cour avant;
- 11) En absence de bâtiment principal, la marge avant minimale sera de 30 mètres;
- 12) La localisation de l'habitation doit respecter les marges de recul des bâtiments principaux;
- 13) Le revêtement extérieur doit être conforme à l'article 9.2;
- 14) L'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées de l'habitation doivent être conformes à la loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements;
- 15) Un certificat d'autorisation est nécessaire pour l'installation et l'occupation de l'habitation saisonnière;
- 16) L'installation de chaque habitation doit faire l'objet d'un avis de conformité par la Commission de protection du territoire agricole;

Il est interdit de transformer ces habitations pour en faire des résidences permanentes.

#### **ARTICLE 4 - Modifications des grilles de spécifications 204-A et 226-AF**

Ajouter usages temporaires – Habitation temporaire pour travailleurs agricoles aux grilles de spécifications 204-A et 226-AF.

#### **ARTICLE 5 - Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte revient à la table du conseil. Il est 20h05.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

#### **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 17-02 – 170 RUE D'ORVILLIERS – ENTRÉE CHARRETIÈRE**

Le directeur général présente le dossier de demande de dérogation mineure.

Aucune question du public suite à la présentation.

**2017.06.185**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 17-02 – 170 RUE D'ORVILLIERS – ENTRÉE CHARRETIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à la demande dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'opposition à la demande;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure numéro 17-02 afin de permettre l'aménagement d'une seconde entrée charretière sur la propriété du 170 rue d'Orvilliers alors que l'article 14.8 du règlement de zonage n'en permet qu'une seule.

Adoptée.

**2017.06.186**

**CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION – LOT 4 174 821**

CONSIDÉRANT la nature de la demande auprès de la CPTAQ pour permettre le morcellement d'un lot agricole afin de vendre une partie du lot à un voisin permettant l'accès à son terrain enclavée;

CONSIDÉRANT que la municipalité confirme l'approbation de cette demande en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA et en considérant les critères de l'article 62;

CONSIDÉRANT que la demande permettra de régulariser une emprise d'occupation depuis de nombreuses années utilisé par le demandeur pour se rendre à sa résidence secondaire;

CONSIDÉRANT que la demande permettra de favoriser l'accès à la résidence du 930 Chemin Morel;

CONSIDÉRANT que le demandeur veut acquérir une partie de lot peu viable à l'agriculture, notamment par la présence d'une utilisation autre que l'agriculture, soit un chemin d'accès;

CONSIDÉRANT des normes des distances relatives à l'épandage, empêche l'agriculteur d'optimiser à des fins agricoles la partie visée;

CONSIDÉRANT la petite superficie visée par la demande;

CONSIDÉRANT que la demande permettra de faciliter l'accès et son entretien à une résidence existante;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact négatif à l'agriculture, compte tenu de l'occupation actuelle des lieux;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier;

À CES CAUSES, il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande du demandeur auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de façon à morceler un lot agricole afin de vendre une partie du lot à des fins d'accès à une résidence existante.

Adoptée.

**LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)**

**2017.06.187 FÊTE NATIONALE – LOCATION DE JEUX GONFLABLES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Monsieur Party, pour la location de trois jeux gonflables dans le cadre de la Fête nationale, pour un montant de 1 098,01 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

**2017.06.188 FÊTE NATIONALE – ANIMATION AMBULANTE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Ouistiti, pour de l'animation ambulante dans le cadre de la Fête nationale, pour un montant de 500 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

**2017.06.189 HOCKEY MINEUR – SOUPER BBQ – AUTORISATION DES DEMANDES**

CONSIDÉRANT QUE le Comité du hockey mineur tiendra son souper bénéfice le samedi 8 juillet, à l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du règlement 2015-353 sur la tarification des services municipaux, la Municipalité peut offrir des gratuités d'utilisation pour certaines activités exceptionnelles;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les demandes suivantes, dans le cadre du souper bénéfice du hockey mineur qui se tiendra le samedi 8 juillet à l'aréna municipal, à savoir : gratuité de l'aréna, prêt et installation de la scène, transport de matériel divers, installations électriques, dix (10) cartes d'aiguillage gratuites valable au « pro shop » pour tirage comme prix de présence durant la soirée.

Adoptée.

**DIVERS**

- Les membres du conseil désirent, unanimement souhaiter, une bonne retraite à M. Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux;
- Les membres du conseil souhaitent souligner la reconnaissance offerte au service de protection contre les incendies de la municipalité lors de la Journée de la famille.

**PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)**

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Règlement 2017-372
  - Remerciements et prochaines étapes;
- Internet haute vitesse;
- Terrain de balle – fin des aménagements;
- Branches mortes sur terrain;
- Transcription des questions et réponses lors de la période de questions;
- Ligne Hydro-Québec;
- Location de chapiteaux;
- Noms des conseillers sur la table du conseil;
- Panneau « ARRÊT » coin Madeleine-de-Verchères.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

- Sécurité civile;
- Salon Écolo;
- Réseau Biblio;
- SDE – Assemblée générale;
- MRC – Plan de développement durable;
  - Nouveau directeur général;
- Fête de la famille;
- Course Richard Tessier;
- Symposium de peinture;
- Conférence de presse 350<sup>e</sup> ;
- Fête nationale;
- Fête du Canada;
- Domaine Seignurial – Assemblée générale;
- Travaux centre récréatif et hôtel de ville.

**2017.06.190**

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 49.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut, mairesse